



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Prospective Planification Habitat  
Unité planification de l'urbanisme - Risques

Affaire suivie par : Philippe GAFFEZ

Tél : 05 49 06 89 64

Mel : philippe.gaffez@deux-sevres.gouv.fr

***Le directeur départemental***

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU

Président de la communauté de  
communes Val de Gâtine

Place Saint-Antoine  
79220 CHAMPDENIERS-SAINT-  
DENIS

Niort, le

**3 AVR. 2026**

Monsieur le président,

Par courrier en date du 25 février 2026, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet arrêté de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Gâtine Autize.

Ce dossier a été examiné par la CDPENAF lors de sa séance du 4 mars 2026.

Je vous informe que la commission a rendu un avis favorable sur ce projet arrêté sous réserves que, d'une part, soit ajoutée la possibilité de déroger à la règle des 100 mètres en cas de contrainte technique ou sanitaire dûment justifiée par le pétitionnaire et que, d'autre part, les projets agrivoltaïques (panneaux photovoltaïques au sol) demeurent interdits en Ap.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

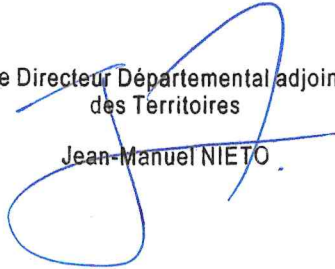


Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

Le Directeur Départemental adjoint  
des Territoires

Jean-Manuel NIETO



Copie :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay